

LA  
**SEMAINE RELIGIEUSE**  
 DE MONTRÉAL

**SOMMAIRE**

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Prières des Quarante-Heures. — III Congrès eucharistique de Malte. — IV Lettre de Sa Sainteté le Pape Pie X, à Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Montréal, au sujet du Congrès sacerdotal. — V Correspondance romaine. — VI Le premier concile plénier de Québec. — VII Le catéchisme du Pape. — VIII Conversions de deux abbayes protestantes. — IX Trentains Grégoriens et Autels Grégoriens. — X La montre du Pape.

**AU PRONE**

Le dimanche, 27 avril

On annonce :

Le premier vendredi du mois;

Les Rogations;

L'Ascension ;

La neuvaine de la Pentecôte, vendredi, le 2 mai (1);

Le mois de Marie (2);

Dans le diocèse de Joliette, la collecte de l'Ascension pour les Ruthènes.

**OFFICES DE L'EGLISE**

Le dimanche, 27 avril

Messe du Ve dim., **semi-double**; mém. de N.-D. du Bon-Conseil (sans 3e or.); préf. pascale. — Aux vêpres, du dim.; mém. 1o de saint Paul de la Croix, (I vêpres), 2o de N.-D. du Bon-Conseil (II vêpres), 3o de S. Vital (I vêpres).

(1) En faisant cette neuvaine *publiquement*, chaque fidèle peut gagner : 1o 7 ans et 7 quarantaines d'indulgences à chaque exercice (300 jours en la faisant *privément*) ; 2o une indulgence plénière, en se confessant, communiant et priant aux intentions du pape, dans le cours de la neuvaine (publique ou *privée*), ou l'un des huit jours suivants (cette année, du 2 au 18 mai). **Contrairement** aux autres neuvaines, il faut à celle-ci *prier pour le pape chaque jour de la neuvaine* pour gagner l'indulgence partielle, aussi bien que pour gagner la plénière.

(2) Indulgences : 1o 300 jours chaque jour, pour ceux qui, en particulier ou en public, font pendant ce mois quelque exercice de piété (prières ou actes de vertu) en l'honneur de la sainte Vierge ; — 2o indulgence plénière au jour de leur choix, en ce mois ou l'un des huit jours suivants, pour ceux qui auront été fidèles tout le mois à ce pieux exercice, moyennant *confession, communion et prière* aux intentions du Souverain-Pontife.